

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT
sur la détermination Catherine Labouchère –
concerne la réponse à son interpellation 21_INT_74 –
La Suisse est redevenue un pays tiers pour l'UE.
Que fait le canton pour faire face à cette nouvelle position ? (21_DET_7)

Rappel de l'intervention parlementaire

Le Grand Conseil encourage le Conseil d'Etat à ne pas relâcher ses efforts et à accentuer ses interventions auprès du Conseil fédéral pour trouver une solution d'ensemble avec l'UE.

Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat a pris acte de la détermination du Grand Conseil à la suite de sa réponse à l'interpellation Catherine Labouchère et consorts « La Suisse est redevenue un pays tiers pour l'UE. Que fait le canton pour faire face à cette nouvelle position ? ».

Convaincu de la nécessité de garantir un cadre stable aux relations entre la Suisse et l'Union européenne, le Conseil d'Etat confirme au Grand Conseil qu'il entend s'investir et poursuivre ses efforts pour préserver et renforcer la voie bilatérale, qui a largement fait ses preuves.

A cette fin, le Conseil d'Etat contribue aux travaux et à l'action des cantons, lesquels viennent d'engager une réflexion de fond sur la politique européenne, sous la coordination de la Conférence des gouvernements cantonaux. Dans ce cadre, il participe aux réflexions et discussions sur l'avenir de la politique européenne au sein de la nouvelle Commission Europe et du Dialogue Europe entre les cantons et le Conseil fédéral et réaffirme son engagement en matière de politique européenne.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 2 mars 2022.

La présidente :

N. Gorrite

Le chancelier :

A. Buffat